

Décision

Générale

colonial

Décision n° 42-402-1930 nomment le Comité chargé d'élaborer le programme de la fête nationale du 11 mai 1930 et mettant une somme de 3.500 francs à la disposition dudit comité

n° 42-402-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 mai 1930

Numéro JO
n° 402 du 31/05/1930

Date du numéro
31 mai 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884:

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1ere — Le Comité chargé d'élaborer le programme de la fête nationale de l'Arc est composé ainsi qu'il suit : Président : M. l'administrateur des colonies commandant de cercle. Membres : MM. Rivière, adjoint principal des services civils; Bertrand, commerçant; Laplace, de la Compagnie de l'Afrique orientale Chamsan (Esmaël). cadide Djibouti. Art. 2 — Une somme de 3.500 francs, à prélever sur le chapitre XIIIT, article À paragraphe 1^{er}, du budget de l'exercice en cours, est mise à la disposition du Comité. Art. 3 — La présente décision enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.